

UNAIDS/PCB(23)/08.33
21 octobre 2008

23^{ème} Réunion
du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
15-17 décembre 2008

Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA

Document rédigé par le Président du Comité de surveillance

Documents complémentaires pour ce point : *Annexe – Informations financières*

Suite à donner lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

aucune

Implications financières des décisions : *aucune*

I. Introduction

1. Le présent rapport d'avancement, demandé par le Conseil de Coordination du Programme pour cette 23^{ème} réunion, présente des informations sur les mesures prises par le Comité de surveillance dans l'exécution de son mandat, ainsi que des événements illustrant les avancées réalisées au regard de la Deuxième évaluation indépendante (DEI). Il couvre la période allant de la première réunion, des 27-28 mai 2008, jusqu'à l'approbation du rapport initial, à la mi-octobre 2008. (Le cas échéant, une actualisation concernant l'un ou l'autre des événements majeurs pourra être donnée lors de la présentation orale par la Présidence.)

II. Comité de surveillance – rôle et responsabilité

2. Créé par le Conseil de Coordination du Programme, à qui il rend compte, le Comité de surveillance est mandaté pour superviser l'Evaluation. Conformément aux critères de sélection définis par le Conseil de Coordination du Programme, ce comité de dix membres est composé de cinq hommes et cinq femmes, représentant un ensemble des parties prenantes de l'ONUSIDA, et originaires d'Afrique, d'Asie, de la zone Caraïbes, d'Amérique du Sud et d'Europe orientale et occidentale. Leurs compétences respectives couvrent l'intégralité des domaines d'activité de l'ONUSIDA.
3. Le Comité de surveillance s'est efforcé d'accomplir sa tâche en respectant à la fois l'esprit des décisions du Conseil de Coordination du Programme relatives à la DEI, ainsi que les dispositions spécifiques y afférant. Nous nous sommes attachés à mettre en œuvre un processus d'évaluation crédible et à produire un rapport de qualité. Nous avons identifié un certain nombre de facteurs critiques pour le succès de cette entreprise. Notre approche a donc été guidée par des principes d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de participation des parties prenantes. Par ailleurs, une attention toute particulière a été portée à la sélection d'une équipe professionnelle et qualifiée ; à la surveillance du respect des contraintes de budget et de calendrier fixées par le Conseil de Coordination du Programme ; et à la qualité des résultats d'évaluation.

III. Principes directeurs pour l'Evaluation

4. Le Comité de surveillance a pris des mesures pour établir clairement son lien de responsabilité direct vis-à-vis du Conseil de Coordination du Programme ; le présent rapport ambitionne de vous amener à une concordance de vues sur le fait que nous nous conformons précisément au rôle de supervision indépendante que vous nous avez confié. Nous avons pleinement conscience de la nécessité de répondre aux exigences fixées tant du point de vue de l'indépendance réelle que de l'indépendance telle qu'elle est perçue. Nos travaux et délibérations sont menés en privé, et si nous sollicitons à l'occasion les conseils du Secrétariat et des Coparrainants, nous prenons nos décisions à la lumière de notre compréhension du mandat du Conseil de Coordination du Programme. A l'issue de chaque réunion, j'ai écrit au Président du Conseil de Coordination du Programme pour l'informer de l'avancement de l'évaluation et soulever les points qui nous

paraissaient devoir être portés à l'attention du Conseil de Coordination du Programme. Nous exprimons notre reconnaissance au Secrétariat de l'ONUSIDA pour l'aide apportée par la délégation d'un assistant exécutif et administratif, un facteur important au regard de notre efficacité opérationnelle, mais aussi de notre indépendance.

5. Le Comité de surveillance s'est par ailleurs efforcé à la plus grande transparence dans la conduite de ses travaux. Nous avons mis en place un certain nombre de mécanismes pour tenir informées les parties prenantes sur l'Evaluation, et recevoir leurs avis. Sur le site web de l'ONUSIDA, il y a ainsi une page dédiée compilant tous les documents clés : les documents du Conseil de Coordination du Programme relatifs à la discussion et aux décisions sur l'Evaluation, l'appel à offres de services de consultant pour l'Evaluation (également affiché sur les sites des Coparrainants), les données essentielles concernant le processus et le calendrier, ainsi qu'une « Lettre du Président du Comité de Supervision » publiée régulièrement pour informer sur les réunions et autres événements majeurs relatifs à l'Evaluation, les documents clés tels que le rapport initial, et les rapports sur les événements tels que la Session de travail des parties prenantes sur le Rapport de démarrage. Le Secrétariat du Comité de surveillance dispose d'une adresse électronique, ainsi que de lignes de téléphone et de télécopie pour recevoir et traiter les demandes, commentaires et interrogations concernant l'Evaluation. Par ailleurs, nous avons également eu recours aux listes de distribution de l'ONUSIDA pour diffuser l'information aux parties prenantes et les avertir des nouvelles mises en ligne sur la page web.
6. Pour garantir l'impartialité et la conformité aux règles des Nations Unies en matière d'appels d'offres pour la sélection de l'Equipe d'évaluation, nous avons eu recours aux services de l'UNOPS, qui a alors élaboré, en collaboration avec le Comité de surveillance, une grille de 46 critères d'évaluation des offres. Le Comité d'examen des projets de l'UNOPS a contrôlé le processus et le caractère concurrentiel du volet financier. Un rapport détaillé relatif au processus et à la sélection a été préparé à l'intention du Conseil de Coordination du Programme pour obtenir son approbation quant au choix de l'offre retenue. Ce rapport peut être consulté sur la page web de la DEI.
7. La participation des parties prenantes au processus d'évaluation a été une priorité pour le Comité de surveillance, en tant que facteur essentiel du succès de l'opération. Nous avons veillé à appliquer ce principe à l'ensemble de nos efforts de consultation et communication, ainsi que dans l'examen de la méthodologie et du plan de travail de l'Equipe d'évaluation. La participation des parties prenantes est requise dans chacun des aspects de l'Evaluation : contributions à l'élaboration du plan de travail de l'Evaluation comme indiqué dans le rapport initial, communication de données et d'avis motivés à l'Equipe d'évaluation, vérification des conclusions, et échanges horizontaux d'expériences et d'enseignements pertinents, ainsi que de meilleures pratiques, tout au long du processus. Nous avons la conviction que la participation des parties prenantes mène à une compréhension mutuelle des objectifs de l'Evaluation, et se révèle par ailleurs essentielle à l'appropriation et au suivi éclairé des conclusions. L'Evaluation ne pourra être tenue pour fructueuse que si elle donne un élan à une vision commune des futures orientations de l'ONUSIDA, et à un engagement en faveur des mesures nécessaires pour

renforcer son action. Par conséquent, outre les mesures prises en matière de communication, d'autres plus spécifiques ont été mises en place telles que des sessions de travail des parties prenantes, pour une large consultation sur les documents clés, en l'occurrence le rapport initial et le rapport final.

IV. Avancement de l'évaluation – événements passés et à venir

8. Lors de sa première réunion, les 27 et 28 mai 2008, le Comité de surveillance a accepté le mandat relatif à l'appel à offres de services pour l'Equipe d'évaluation. Cet appel d'offres a été publié sur les sites web de l'UNOPS et de l'ONUSIDA le 7 juin, puis sur les sites des Coparrainants, avec une date butoir annoncée au 7 juillet. Le panel d'évaluation de l'UNOPS comprenait le chef de projet UNOPS et deux experts techniques, l'assistant exécutif du Comité de surveillance et un spécialiste indépendant en évaluations institutionnelles.
9. Lors de sa deuxième réunion les 15 et 16 juillet 2008, le Comité de surveillance a examiné le rapport du panel d'évaluation et eu un long entretien téléphonique avec le Chef d'équipe pressenti. Sur la base du rapport de l'UNOPS et de cet entretien téléphonique, nous avons formulé une recommandation unanime et sans réserve au Conseil de Coordination du Programme en faveur de la sélection du consortium ITAD/HLSP, basé au Royaume-Uni, et de ses partenaires associés en Inde, au Kenya, au Zimbabwe, au Honduras et en Georgie. Le 29 juillet, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé la recommandation suivant son processus de prise de décisions intersessions.
10. L'Equipe d'évaluation s'est immédiatement attelée à la rédaction du rapport initial, détaillant la conception, la méthodologie, le cadre d'évaluation et le plan de travail de l'Evaluation, qu'elle a soumis le 8 septembre 2008. Le Comité d'évaluation a organisé d'importantes consultations avec les parties prenantes sur ce rapport initial, en tant qu'événement clé pour le lancement de l'Evaluation sur des bases saines. Le rapport initial a été publié sur le site web, et l'information a été diffusée via les listes de distribution de l'ONUSIDA pour demander des commentaires écrits.
11. Concomitamment avec sa troisième réunion, du 15 au 17 septembre 2008, le Comité d'évaluation a organisé une « Session de travail des parties prenantes sur le Rapport de démarrage ». Les membres du Comité d'évaluation et de l'Equipe d'évaluation ont ainsi débattu du rapport avec approximativement 70 participants issus d'un large éventail de parties prenantes : Etats membres, Coparrainants, société civile, autres organisations internationales et Secrétariat de l'ONUSIDA. Parallèlement, quelque 45 commentaires écrits ont été reçus. Ceux parvenus avant la tenue de la Session de travail ont été communiqués aux participants ; les autres, transmis avant le 26 septembre, ont été pris en compte dans la finalisation du rapport initial. La documentation afférente à cette Session de travail des parties prenantes est en ligne sur la page de la DEI ; elle comprend l'ordre du jour, la liste des participants, le compte-rendu des discussions plénières et en ateliers, et la rétro-information des participants. La version finale du rapport initial, approuvé par le Comité de surveillance à la mi-octobre, est également en ligne sur la page web.

12. Après examen des critères proposés dans le projet de rapport initial, prise en compte des discussions et commentaires formulés au cours des consultations, et à la lumière de sa propre expertise sur les situations régionales et nationales, le Comité de surveillance a décidé de sélectionner 12 pays, soit le chiffre minimum dans la plage de 12 à 16 proposée par le Conseil de Coordination du Programme. Nous avons estimé que cela permettrait une analyse plus approfondie des pays, et des visites plus longues dans chacun d'eux, tout en assurant une diversité suffisante des contextes et sources des données collectées. Traduisant en cela les préoccupations soulevées au cours des consultations sur le rapport initial, nous avons demandé à l'Equipe d'évaluation de veiller à bien couvrir les points de vue régionaux et à inclure toutes les régions dans leur recherche.
13. Sous réserve de l'approbation des pays eux-mêmes, les pays sélectionnés sont les suivants : (Afrique) : Ethiopie, Côte d'Ivoire, Swaziland, République démocratique du Congo ; (Europe orientale et Asie centrale) : Kazakhstan, Ukraine ; (Moyen Orient et Afrique du Nord) : Iran ; (Asie) : Inde, Indonésie, Vietnam ; (Amérique latine et Caraïbes) : Haïti, Chili.
14. L'Equipe d'évaluation a démarré sa première étude nationale en Ethiopie le 9 octobre. Cette première visite, à laquelle participent les principaux membres de l'équipe, est essentielle pour affiner la méthodologie, les hypothèses de travail et les outils. Les résultats seront intégrés dans la planification des 11 autres études nationales inscrites dans le plan de travail. L'Equipe d'évaluation devrait avoir achevé cinq visites d'ici décembre 2008, puis les sept restantes pour la mi-mars 2009.
15. Le Comité de surveillance fera un nouveau point sur l'avancement des travaux à la 24^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2009. Nous avons l'intention d'organiser de larges consultations sur le projet de rapport initial avant sa finalisation et sa soumission au Conseil de Coordination du Programme en septembre 2009. Le détail du calendrier et des dispositions concernant les consultations sera arrêté lors de notre prochaine réunion en février 2009, puis communiqué aux parties prenantes.

V. Etapes, réunions du Comité de surveillance, questions financières

16. Le calendrier est en phase avec une soumission du Rapport final d'évaluation au Conseil de Coordination du Programme et au Comité de surveillance en septembre 2009, pour discussion au cours de la 25^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme en décembre. Certains ajustements ont été apportés aux étapes, en particulier la soumission du projet de Rapport final en août plutôt qu'en mai 2009. Nous en tiendrons compte dans la programmation des consultations sur le projet de rapport.
17. L'Equipe d'évaluation remettra au Comité de surveillance quatre rapports trimestriels documentant l'avancement concret au regard des étapes, les obstacles éventuels, et les questions nécessitant une attention particulière ; un rapport sur la première étude nationale (Ethiopie) pour commentaires sur les enseignements à tirer ; des rapports nationaux ; et deux rapports d'avancement sur les questions d'évaluation en janvier et avril 2009.

18. Le Comité de surveillance a relevé qu'il y avait bien plus de travail qu'escompté dans les quatre réunions prévues par les estimations du Conseil de Coordination du Programme. Pour tenir son rôle de suivi de l'avancement, non seulement au regard des calendriers et budgets, mais aussi concernant les informations nouvelles relatives aux questions de fond de l'Evaluation, il nous faudra une plus grande interaction avec l'Equipe d'évaluation. En conséquence, nous avons prévu notre quatrième réunion en février 2009, et nous en prévoyons deux supplémentaires pour discuter des conclusions préliminaires en mai, puis du projet de rapport final en août/septembre. Pour traiter des différentes questions entre les réunions, nous avons mis sur pied un système d'échange d'informations et de prise de décisions par voie électronique, accompagné le cas échéant de téléconférences.
19. L'Annexe jointe présente une information financière à la date du 15 octobre. Le Comité de surveillance suit les dépenses selon ce qui est arrêté pour les deux blocs approuvés dans la décision du Conseil de Coordination du Programme, « Comité de surveillance » et « Equipe d'évaluation ». Pour permettre une certaine souplesse dans la planification et le financement d'activités non prévues dans les estimations, nous avons ajusté certaines lignes dans chaque bloc. Le Président du Conseil de Coordination du Programme a été informé de ces mesures. L'Evaluation tient largement dans le cadre des estimations approuvées. Nous avons identifié des fonds dans l'allocation du Comité de surveillance pour nos deux réunions supplémentaires, ainsi que pour les deux sessions de travail des parties prenantes. L'allocation de l'Equipe d'évaluation offre par ailleurs une marge suffisante pour supporter une hausse du contrat d'évaluation liée à l'élargissement de la tâche définie et aux modifications de la sélection des pays tels que définis dans le Rapport initial approuvé.

VI. Conclusion

20. Ce rapport présente au Conseil de Coordination du Programme un état de l'avancement à ce jour de l'Evaluation. Le Comité de surveillance œuvre à tenir son rôle et ses responsabilités pour conduire une évaluation crédible, sur la base des principes d'indépendance, de transparence, d'impartialité, et plus important encore, d'une participation active des parties prenantes. Nous avons la conviction que l'Evaluation a démarré du bon pied, avec la sélection d'une Equipe d'évaluation qualifiée et expérimentée. Facteurs essentiels de succès, l'implication et la coopération pleine et entière du Secrétariat, des Coparrainants et des autres parties prenantes à l'Evaluation sont particulièrement gratifiantes pour le Comité de surveillance. Nous nous réjouissons de cette interaction.
21. Bien conscient de la responsabilité qui lui incombe, le Comité de surveillance mesure que les questions en jeu sont d'une importance majeure pour l'avenir de l'ONUSIDA et de la riposte mondiale à l'épidémie. Je tiens à remercier le Conseil de Coordination du Programme de l'honneur qu'il me fait de servir en tant Président du Comité de surveillance, un poste tout à la fois passionnant et stimulant.

Deuxième évaluation indépendante de l'ONUSIDA**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – Octobre 2008 (en USD)**

I Comité de surveillance			
Postes	Budget indicatif approuvé par le Conseil de Coordination du Programme	Dépenses engagées Septembre 2008	Solde Septembre 2008
▪ Réunions	100 000	23 499	76 501
▪ Déplacements	120 000	109 228	10 772
▪ Indemnités journalières	48 000	35 143	12 857
▪ Appuis/consultants	80 000	44 245	35 755
▪ Fonds de réserve	40 000		40 000
▪ Publication, traduction et diffusion	100 000	60 572*	39 428
Total (Comité de surveillance)	488 000	272 687	215 313

*Dépenses engagées au titre de la Session de travail des parties prenantes sur le Rapport de démarrage.

II Equipe d'évaluation						
Postes	Plage budgétaire approuvée		ITAD	Solde (B – C)	UNOPS**	Solde restant (E – F)
	A	B	C	E	F	G
▪ Salaires (ETL, personnel de l'Equipe et de soutien), déplacements et indemnités journalières	Jusqu'à 650 000	Jusqu'à 650 000				
▪ Visites des pays	1 069 200	1 425 600				
Totaux indicatifs (Equipe d'évaluation)	1 719 200	2 075 600	1 656 539*	419 061	155 670	263 391

*Le contrat augmentera probablement après approbation du rapport initial, du fait de la modification du chiffrage et de l'élargissement de la tâche définie.

**Montant basé sur une estimation budgétaire plus élevée. Le coût UNOPS exact (@7.5%) sera déterminé sur la base du budget final de l'ITAD. Poste distinct mais dans les limites de la plage du budget approuvé par le Conseil de Coordination du Programme pour l'Evaluation.